

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE ET AUTRES MODIFICATIONS

ATTIJARI FCP CEA

Fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux Comptes Epargne en Actions.
Agrément 37-2008 du 26 Novembre 2008
Régis par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié
Siege Social : Immeuble Fekih, Rue Des Lacs De Mazurie, Les Berges Du Lac -1053 – Tunis

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

Attijari Gestion, en sa qualité de gestionnaire d'ATTIJARI FCP CEA, informe les porteurs de parts et le public que son conseil d'administration, réuni en date du 18 mars 2025, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds.

La nouvelle composition dudit comité est la suivante :

- M. Hichem BENROMDHANE : Directeur Général d'Attijari Gestion
- M. Mehdi BELAHBIB : Responsable Marchés des Capitaux à Attijari Bank
- Mme Sarra HASSEN: Trésorier Devises et Chargé du Portefeuille titre d'Attijari Bank
- M. Ferid DHOUAFLI : Gestionnaire des OPCVM à Attijari Gestion
- Mme Ines KHOUAJA : Analyste Financier à Attijari Intermédiation

MODIFICATIONS DES HORAIRES DE RECEPTION DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Attijari Gestion, en sa qualité de gestionnaire d'ATTIJARI FCP CEA, informe les porteurs de parts et le public que son conseil d'administration, réuni en date du 18 mars 2025, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat des parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues du lundi au vendredi selon l'horaire suivant :

- de 8h00 à 16h00 en période de double séance (horaires d'hiver)
- de 8h00 à 12h30 en période de séance unique (horaires d'été)
- de 8h00 à 12h30 durant le mois de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **02 mai 2025**

MODIFICATIONS DES HORAIRES D'EXECUTION DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Attijari Gestion, en sa qualité de gestionnaire d'ATTIJARI FCP CEA, informe les porteurs de parts et le public que son conseil d'administration, réuni en date du 18 mars 2025, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat des parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront exécutées selon l'horaire suivant :

Horaires d'hiver :

	De 8h00 à 09h00	De 09h00 à 16h00
Du lundi au vendredi	Valeur Liquidative connue publiée le jour même (j) à 8h00	Valeur Liquidative inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 8h00

Horaires d'été :

	De 8h00 à 09h00	De 09h00 à 12h30
Du lundi au vendredi	Valeur Liquidative connue publiée le jour même (j) à 8h00	Valeur Liquidative inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 8h00

Horaires de Ramadan:

	De 8h00 à 09h00	De 09h00 à 12h30
Du lundi au vendredi	Valeur Liquidative connue publiée le jour même (j) à 8h00	Valeur Liquidative inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 8h00

Cette modification entrera en vigueur à partir du **02 mai 2025**